

La gestion du futur Musée des Confluences épinglée

CREE : 04-12-2014 17:08

POLEMIQUE – L'association lyonnaise Canol a mené une enquête au long cours et fustige la gestion du dossier par le Département du Rhône. Celui-ci conteste les chiffres.



Le Musée ouvrira ses portes le 20 décembre. *Photo : PAB/metronews*

Tout sauf un long fleuve tranquille. Le [Musée des Confluences](#), qui ouvrira ses portes au public le 20 décembre prochain à Lyon, aura pour vocation d'"interroger la Terre depuis les origines, et l'humanité dans son histoire et sa géographie." Mais pour en arriver là, il est passé par tous les états.

Initié en 2000, le projet, porté par le [Rhône](#), est alors estimé à 61 millions d'euros. Quatorze ans et deux interruptions de chantier plus tard, le coût de l'opération dépasse largement les prévisions. L'association [Canol](#) (Contribuables actifs du Lyonnais), qui lutte contre le gaspillage de l'argent public, a [mené l'enquête](#) depuis 2008 et fustige "une dérive financière."

Une guerre de chiffres

"Le Musée est censé représenter un nuage mais il annonçait surtout un orage, estime Jean-Claude Serrant, le monsieur marchés publics au sein de la Canol. Selon nous, la construction du bâtiment et les divers aménagements auront coûté 328 millions d'euros au total, soit plus de cinq fois le montant initial." La Canol, qui dénonce également "l'opacité et la gestion calamiteuse du dossier" et un "manque de concertation" du contribuable, évalue par ailleurs le budget de fonctionnement du Musée des Confluences à "plus de 30 millions d'euros."

Contacté par *metronews*, le département avance de son côté d'autres chiffres et annonce un budget de fonctionnement de 17,8 millions d'euros. Et selon la collectivité, le Musée lui aurait en réalité coûté 255,4 millions d'euros. A noter que le conseil général réclame 41,6 millions d'euros au titre des pénalités de retard (14 mois) au géant du BTP Vinci et ses sous-traitants, lesquels ont repris les travaux de construction en 2010 après le retrait de l'entreprise Bec. Une décision "tout à la fois disproportionnée, lourde de conséquences et surtout profondément injustifiée", considérait Vinci dans une lettre adressée aux élus du Rhône.

PIERRE-ALEXANDRE BEVAND